AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-7-72 412287

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, route de Seurre - 21 206 BEAUNE - Tél. 5.17 et 9.57

ABONNEMENT ANNUEL 25 Frs

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-&-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Supplément n° 2 au bulletin 142 - JUILLET 1972 — 18 JUILLET 1972

VIGNE

COCHYLIS - EUDEMIS : Le deuxième vol a débuté, il y a dix jours, en Beaujolais (ROMANECHE) et Mâconnais. Il a été entravé par les conditions climatiques, notamment en Saône-et-Loire. En Côte d'Or, il n'a débuté que lors du réchauffement survenu le 13 juillet.

Le vol est relativement important dans les situations favorables aux "vers". Ailleurs il est faible ou nul (actuellement).

En conséquence en toutes régions sauf JURA, dans les situations favorables aux ravageurs :

- le traitement du type curatif doit être appliqué dès réception en Beaujolais et situations précoces du Mâconnais.

- dès le 24, en Saône-et-Loire et Côte d'Or. (Si le traitement de type préventif est envisagé, l'effectuer dès réception).

N.B. - Dans les régions où le vol est plus ou moins tardif, décaler le traitement de quelques jours (29 juillet).

JURA : Attendre avis ultérieur.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium.

- Consulter les notices des fabricants pour connaître exactement le mode d'action de l'insecticide choisi.

REMARQUE IMPORTANTE : Vérifier la compatibilité des anti-oïdium avec les insecticides utilisés présentés souvent sous forme liquide (émulsifiant) (prendre de préférence les produits de la même firme). - Eviter de traiter par forte chaleur (température supérieure à 30°).

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Actuellement le vol des papillons, en particulier dans le Jura, ayant atteint son maximum, des nouvelles pénétrations sont à craindre. Un traitement est conseillé dans l'ensemble des vergers à l'aide d'un insecticide cité dans notre liste du bulletin n° 139 d'avril. Ajouter un anti-oïdium à la bouillie (variétés sensibles).

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Tenir compte des précipitations en vue d'assurer une nouvelle protection dans les vergers contaminés.

PETITS FRUITS

OIDIUM DU CASSISSIER : Il est recommandé d'effectuer un traitement après récolte.

T.S.V.P....

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

T A B A C

MILDIOU : Premiers foyers signalés en Charente le 5 juillet, en Indre-et-Loire le 6 Juillet, dans la Drôme le 7 juillet (sur variété P.B. résistante).

M A I S

PYRALE : Les premiers vols de papillons ont été observés à BEAUNE le 10 juillet et ils se poursuivent avec une certaine intensité depuis cette date. Des vols sont également signalés depuis quelques jours en plusieurs points de la Circonscription ; cependant les pontes sont peu nombreuses actuellement. Dans les zones habituellement infestées un traitement est conseillé sur les cultures parvenues au stade fin de cornet (panicule mâle visible dans le cornet). On aura intérêt à retarder l'intervention pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade indiqué ci-dessus.

Rappelons que dans la lutte contre la Pyrale du maïs les insecticides autorisés (D.D.T. ; heptachlore ; parathion ; carbaryl) sont utilisés sous forme de granulés qui assurent la meilleure protection.

Le fénitrothion et le Bacillus thuringiensis sont autorisés mais non commercialisés actuellement sous forme de granulés.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU : Les risques d'attaques restent importants et il est recommandé d'appliquer un traitement insecticide dès que possible.

MOUCHE DU CHOU : Assurer la protection des repiquages de chou-fleur et des semis de navet par traitement du sol (voir notre additif du 12 avril au bulletin n° 139). Pour les cultures de navet choisir chlorfenvinphos (60 g. matière active à l'are) ou le trichloronate (32 g. matière active à l'are).

Est également possible le trempage des plants avant repiquage dans une préparation de chlorfenvinphos ou de trichloronate à la dose de 10 g. de matière active pour 10 litres d'eau.

Dernière note : Supplément n° 1 au bulletin 142.

Les Ingénieurs chargés
des Avertissements Agricoles:

J. PETIOT - H. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription
Phytosanitaire "Bourgogne et Franche-Comté" :

G. VARLET